

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne





I) Mieux connaître les émissions liées à l'usage de produits phytosanitaires et les réduire – ORIENTATION PRIORITAIRE

Constats et enjeux

L'utilisation des produits phytosanitaires en France est largement répandue ; elle est le 1^{er} utilisateur en Europe, le 3^e utilisateur mondial (71 600 t vendues en 2006 selon l'UIPP).

En Bretagne, le cadastre montre que les émissions des produits phytosanitaires sont généralisées sur le territoire ; les mesures réalisées confirment par ailleurs la présence de molécules toxiques dans l'air.

Si les impacts sur l'eau, problématique concernant particulièrement la Bretagne, sont encadrés tant par la réglementation nationale qu'euro-péenne, les impacts sur l'air sont quand à eux peu quantifiés et réglementés. Or, les modes d'application des phytosanitaires induisent également une perte, parfois significative, dans l'air. Il est donc nécessaire de sensibiliser d'ores et déjà tous les acteurs à la question des émissions de produits phytosanitaires dans l'air en en faisant **un des axes forts du PRQA** :

- parce que la question des émissions dans l'air, si elle est moins connue, représente une **source de diffusion des produits dans le milieu naturel** (perte par dérive, par érosion éolienne, par volatilisation après épandage),
- en vertu du **principe de précaution** : les risques pour l'environnement de la présence de résidus phytosanitaires dans les milieux sont avérés ; la toxicité aiguë des produits l'est elle aussi, notamment pour les travailleurs agricoles, et enfin il n'existe **pas de réglementation à ce jour** concernant les concentrations de produits dans l'air, ni aucune obligation de surveillance.

Des mesures existent d'ores et déjà **au niveau national** :

- des propositions formulées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (travaux du Comité d'Orientation pour la réduction de l'usage des phytosanitaires),
- Observatoire National des Résidus de Phytosanitaires,
- Plan National Santé Environnement (décliné au niveau régional)...

D'autres **au niveau régional** :

- Mesures Agri-Environnementales «Systèmes », en faveur de l'agriculture biologique et des systèmes herbagers à bas niveaux d'intrants,
- Actions en faveur des matériels et équipements: campagnes de diagnostic des pulvérisateurs, encouragement

à l'achat de pulvérisateurs équipés de buses anti-dérive, diagnostics phytosanitaires des sièges d'exploitation,

- Actions à l'initiative des prescripteurs: Charte Régionale des Prescripteurs (coopératives agricoles),
- Actions de sensibilisation et de formation auprès de la profession agricole et des autres utilisateurs
- Réalisation d'études sur la perception des risques et les effets sur la santé des produits phytosanitaires.

Le volet « phytosanitaires » du cadastre des émissions établi par Air Breizh, avec le soutien de l'ADASEA pour le recueil de données, a donné lieu à de nombreux débats.

Malgré les difficultés liées à l'absence de données exhaustives disponibles sur les pratiques d'utilisation, il est important que le PRQA contribue à faire progresser la connaissance sur le sujet des phytosanitaires dans l'air.

Le premier objectif du PRQA vise à ce que les impacts sur le milieu « air » soit progressivement mieux pris en compte :

- dans les actions existantes (dans leur mise en œuvre et dans leur évaluation), au même titre que les impacts sur l'eau,
- par le lancement d'actions spécifiques, notamment sur la connaissance et l'évaluation des pratiques.

Il est donc de la **responsabilité collective de tous les acteurs régionaux** de se donner les moyens d'appréhender cette question avec clairvoyance et en faisant preuve de capacités d'anticipation.

Au-delà de cette amélioration des connaissances disponibles, le PRQA doit également contribuer au renforcement des **actions de limitation de l'usage des pesticides**, et en priorité aux **alternatives à l'emploi de ces molécules** (techniques ou systèmes de production).

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

Les orientations présentées dans cette partie résultent du travail de concertation mené avec l'ensemble des acteurs au sein des groupes de travail qui se sont réunis pendant l'année 2007.

De cette concertation, est ressortie la nécessité pour le Plan de promouvoir une **approche intégrée** de la qualité de l'air, associant effets sur le climat, l'environnement et la santé.

Tel est donc l'esprit des mesures retenues.

Celles-ci concernent uniquement le compartiment « air ». Toutefois, dans une approche intégrée de l'environnement, elles tiennent compte de report de pollution possible vers d'autres compartiments (notamment l'eau), en cohérence avec les politiques déjà définies au niveau régional.

La structure adoptée dans cette partie est la suivante :

- 6 Orientations, dont deux à caractère transversal (information, et amélioration des connaissances)
- ces orientations sont déclinées en recommandations, recommandations qui se décomposent elles-mêmes en actions, identifiant la ou les structures compétentes pour la mise en œuvre, ainsi que les outils et leviers à actionner.

Parmi les orientations, **deux d'entre elles sont retenues comme prioritaires** au vu du diagnostic de la qualité de l'air en Bretagne en Bretagne.

Il s'agit de :

- l'orientation relative aux émissions de phytosanitaires dans l'air,
- l'orientation relative à la pollution de l'air par les transports motorisés.

Il n'y a **pas de hiérarchie** entre ces deux orientations prioritaires. En effet, si ces deux thèmes correspondent à des enjeux majeurs dans le contexte régional, ces enjeux ne sont pas de même nature :

- sur la question des phytosanitaires dans l'air : le choix de cette orientation répond à une nécessité d'alerte et d'action en vertu du **principe de précaution**. La thématique « air » vient conforter des enjeux environnementaux liés aux produits phytosanitaires qui sont déjà identifiés par ailleurs.
- sur la question des pollutions liées aux transports : le choix de retenir cette orientation comme prioritaire répond à une nécessité **d'action volontariste et à court terme** sur les déplacements et l'aménagement.

La mise en œuvre concrète du PRQA passe par l'appropriation nécessaire, par chaque acteur et dans chaque secteur d'activité, des mesures déclinées dans le Plan.

En tant que pilote de la démarche, et avec le souhait d'engager ainsi des autres acteurs à procéder de même, le Conseil régional a souhaité présenter dans un encart spécifique à la fin de chaque recommandation du Plan, la façon dont les orientations du PRQA se déclinent dans ses propres politiques.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

RECOMMANDATION 1 : Améliorer la connaissance sur les émissions de phytosanitaires liées aux différents usages		PRIORITÉ : 1
Polluants visés :	CIBLE Organismes de recherche et de surveillance de la qualité de l'air, administrations publiques en charge de la santé et de l'environnement	
Produits phytosanitaires	OBJECTIFS OPERATIONNELS 1-Pouvoir affiner le bilan des émissions et des immissions de phytosanitaires dans l'air. 2-Au vu de ce bilan, mesurer les effets de la présence de phytosanitaires dans l'air sur la santé publique et l'environnement	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Services de l'État, (DRAF / SRPV / CORPEP), + OPA	1- Consolider l'inventaire spatialisé des émissions Améliorer les connaissances sur les usages et pratiques Améliorer la connaissance des pratiques phytosanitaires agricoles : ▪ Organiser l'exploitation des données issues de l'enregistrement des pratiques phytosanitaires agricoles ▪ Les compléter par les données issues de démarches qualité, les certifications, ou par enquête	Enquêtes DRAF, Instituts techniques... Chartes des prescripteurs
Structures Bassins versants, collectivités, MCE (notamment)	Disposer de connaissances sur les utilisations non agricoles des produits phytosanitaires en s'appuyant sur les initiatives (publiques et privées) existantes développées notamment dans le cadre des politiques de l'eau	Programmes d'actions « qualité de l'eau » ; Chartes des jardineries, Plans de désherbages communaux, protocoles d'application pour usages spécifiques
Services de l'État	Améliorer les méthodologies de cadastre et d'inventaire sur l'aspect « phytos » Croiser les données descriptives des pratiques avec un inventaire régional des ventes (tous utilisateurs confondus).	Registre régional des ventes (<i>décret d'application Loi sur l'Eau</i>)
Air Breizh	Etendre le cadastre des émissions aux usages non agricoles.	
Air Breizh / Organismes de recherche (cemagref...)	Préciser les facteurs d'émissions des produits phytosanitaires et la méthodologie de calcul du cadastre: affiner les facteurs d'émission en fonction des conditions d'application et du conditionnement du produit, affiner les coefficients d'absorption par les plantes...	mise en place de protocoles de recherche/ cadastre
Air Breizh	2- Développer la mesure des phytosanitaires dans l'air Pérenniser les sites de mesure des phytosanitaires dans l'air : conserver le site de mesure de Mordelles et en créer un second, dans une zone de typologie différente (par exemple en zone légumière),	Financements des équipements de mesure
Air Breizh	Elargir le panel des molécules recherchées, en privilégiant la recherche des produits les plus utilisées et les plus toxiques et en combinant le suivi de molécules reflétant des pratiques anciennes et plus récentes.	
DRASS / CIRE ouest	3- Mieux connaître les effets chroniques des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement conformément aux préconisations du Plan Régional Santé- Environnement ▪ assurer une veille sur les études en cours au plan national ou dans d'autres régions (AGRICAN...), ▪ diffuser les résultats en milieu professionnel, ▪ réaliser des études spécifiques en Bretagne, sur les molécules identifiées comme les plus à risque au niveau régional	Veille / études régionales

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

La Région s'engage à poursuivre son soutien aux organismes de surveillance de la qualité de l'air, afin que cette thématique puisse être prise en compte de manière pérenne et approfondie (stations de mesure...). La Région s'engage également à soutenir et favoriser la diffusion des données et des connaissances qui seront acquises sur le sujet.

Dans le cadre de sa politique de santé, la Région contribuera à l'amélioration de la connaissance sur les effets des phytosanitaires (soutien à l'Observatoire Régional de la Santé, suites du colloque sur les risques chimiques et la santé de mai 2008...)



RECOMMANDATION 2 : Diminuer significativement les émissions associées à l'utilisation de produits phytosanitaires		PRIORITÉ : 1
Polluants visés : Produits phytosanitaires	<p>CIBLE Agriculteurs, collectivités, entreprises et particuliers</p> <p>OBJECTIFS OPERATIONNELS Poursuivre les actions en cours pour une réduction globale des quantités de phytosanitaires utilisés, notamment dans le secteur agricole qui est le principal utilisateur. Promouvoir les pratiques permettant de minimiser les impacts sur l'environnement, dans une approche globale intégrant le paramètre « air ».</p>	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Mutuelles et organismes de santé	<p>1- Sensibiliser les utilisateurs aux risques santé-environnement des produits phytosanitaires</p> <p>Pour les agriculteurs : Poursuivre les actions de prévention dans le domaine de la santé.</p>	<p>Campagne Phyt'Attitude et autres actions de prévention</p>
Enseignement agricole, CRB	Intégrer des modules sur qualité de l'air, santé et environnement dans les formations initiales et continues (ex : volet santé/environnement des outils de formation de la profession – malette phyto)	référentiels de formation, Prog. Régional des stages
Collectivités	Pour les collectivités : Sensibiliser les élus et former les techniciens des collectivités pour modifier les pratiques de gestion des espaces verts et d'entretien des voiries, (ex : actions de FEREDDEC Bretagne sur les usages non agricoles, programmes des bassins versants)	Dispositifs de formation continue
Communes	Développer la mise en œuvre de plans de désherbage communaux	Programmes d'activité des contrats de bassin versant / SAGE
Collectivités locales, distributeurs	<p>Pour le grand public : Promouvoir les bonnes pratiques, notamment grâce à l'extension régionale – en cours - du dispositif « Jardiner au naturel ». Sensibiliser la population pour favoriser l'acceptation des pratiques « zéro phyto » et du désherbage alternatif</p> <p>Améliorer la perception des particuliers sur les dangers liés à l'utilisation des phytosanitaires</p>	<p>Engagements / Partenariats de type Chartes des Jardineries</p> <p>Communication locale ciblée</p>
OPA, financeurs publics	Encourager l'utilisation de techniques et les matériels moins émissifs (par exemple: buses anti-dérive à aspiration d'air, désherbage mécanique...)	Conditionner les aides à l'investissement (en place pour les aides CRB)
Prescripteurs et vendeurs	Encourager le choix de molécules moins toxiques et volatiles	Opérations d'information technique
OPA, financeurs publics	Favoriser les systèmes agricoles non-émetteurs de produits phytosanitaires (agriculture biologique), ou du moins limitant leur usage (systèmes et itinéraires à bas niveaux d'intrants, choix des systèmes de culture permettant de minimiser le risque sanitaire et adventice...)	Mesures Agri-Environnementales « systèmes »
Instituts techniques, cemagref ...	<p>Développer les programmes de recherche appliquée sur ces techniques ou systèmes, au regard de leur impact sur les émissions de produits phytosanitaires</p> <p>Engager les prescripteurs à relayer ces informations dans le conseil technique qu'ils fournissent aux agriculteurs.</p>	<p>Programmes de recherche appliquée</p> <p>Engagements de type « Charte des Prescripteurs » des coopératives bretonnes et Charte des jardineries</p>

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES VIA SES POLITIQUES SECTORIELLES EAU ET AGRICULTURE

Le Conseil régional s'engage à poursuivre le soutien aux mesures agri-environnementales en faveur de l'agriculture biologique et des systèmes herbagers à bas niveau d'intrants, ainsi que le soutien à l'acquisition de matériels favorables à la réduction des émissions (l'équipement des pulvérisateurs en buses anti-dérive + le soutien aux matériels de désherbage alternatif).

Le Conseil régional s'engage enfin à favoriser la mise en œuvre sur le territoire régional des chartes des Jardineries et à encourager, dans le cadre des Contrats de Bassin Versant, les Plans de Désherbage communaux. Ces deux dispositifs permettent d'agir sur les usages non agricoles des produits phytosanitaires et de sensibiliser plus généralement le public à la question des risques liés aux produits phytosanitaires.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

II) Penser l'aménagement du territoire et les politiques de déplacement afin de réduire les émissions liées à l'usage des véhicules – ORIENTATION PRIORITAIRE

Constats et enjeux

Le précédent PRQA prévoyait, grâce à l'évolution de la réglementation sur les véhicules et les carburants, une réduction spectaculaire des émissions liées aux transports (- 80% sur certains polluants). S'il est vrai que la réglementation a contribué de manière importante à limiter les émissions des véhicules, l'augmentation des déplacements polluants risque fort de compenser, au moins en partie, ces efforts. **Force est de constater que les évolutions technologiques ne suffisent pas aujourd'hui à elles seules à traiter la question des émissions liées aux transports.** Les actions développées considèrent donc qu'à moyen terme, l'objectif est de réduire l'usage des véhicules motorisés.

Les perspectives démographiques nous laissent aujourd'hui entrevoir une augmentation de près de 15% de la population bretonne à l'horizon 2030. Si ces chiffres sont favorables au dynamisme et au développement du territoire, ils doivent aussi nous alerter sur la hauteur des défis à relever sur le plan des déplacements : quelle sera la part des déplacements motorisés dans les nouveaux déplacements induits par l'augmentation de la population ?

A l'échelle nationale, malgré une baisse globale des émissions, la part relative des transports dans le bilan des polluants augmente, au fur et à mesure que l'évolution réglementaire induit une baisse des émissions industrielles. Cette évolution place les transports comme le premier émetteur pour certains polluants (NO_x et CO₂ en particulier). Ce phénomène est encore plus marqué en Bretagne, compte-tenu du poids limité des émissions industrielles.

Concernant la qualité de l'air, l'impact sur la santé des pollutions liées aux transports est désormais avéré par plusieurs études régionales ou nationales. Ces études démontrent les effets néfastes de l'exposition chronique à des **valeurs inférieures aux seuils réglementaires** (NO_x, CO, COV, particules).

L'impact environnemental est également avéré, notamment parce que ce secteur est, avec l'habitat, le principal contributeur régional à la production de CO₂.

En Bretagne, les zones sensibles sont en particulier les grandes agglomérations, ainsi que le littoral sud sur la problématique spécifique de l'ozone.

Ces éléments conduisent à faire de la limitation des émissions liées aux transports une orientation prioritaire du PRQA. Cette orientation promeut la nécessité de **repenser l'aménagement urbain** pour limiter le recours à des modes de déplacement polluants, tout en poursuivant une politique volontariste de **développement des transports alternatifs à la route, et de mesures d'accompagnement (limitation de vitesse, politique de limitation du stationnement en ville...)**.



RECOMMANDATION 1 : Diminuer les besoins en déplacements motorisés par une action forte sur l'aménagement de l'espace et l'urbanisme		PRIORITÉ : 1
Polluants visés : NO _x CO ₂ / CO COVNM Particules	CIBLE Collectivités en charge de l'urbanisme (planification, mise en oeuvre)	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS Limiter la consommation d'espace par l'aménagement et contenir le besoin de déplacement	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Communes Intercommunalités Structures porteuses des SCOT Agences d'urbanisme / CAUE + soutien DRE / DDE	<p>1- Intégrer aux politiques de planification territoriale une évaluation des impacts sur la qualité de l'air des déplacements induits</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une évaluation des documents de planification - de type étude d'impact- permettant de mesurer leur impact sur la qualité de l'air, ex-ante mais aussi ex-post (évaluation). ▪ En particulier, intégrer une évaluation des impacts sanitaires à ces études. ▪ Dans les documents de planification, fixer des objectifs chiffrés pour la consommation d'espace (ex: objectifs de densité dans les SCOT) et intégrer la question de la desserte en transports collectifs dans le choix des axes de développement de l'urbanisation. <p>2- Décliner de manière opérationnelle ces principes dans les opérations d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ privilégier les formes urbaines denses, requalifier les villes et supprimer les dents creuses, densifier l'habitat à proximité de la desserte en transports collectifs, ▪ favoriser le développement d'espaces mixtes (commerces, habitation, tertiaire) ▪ intégrer comme critère prioritaire dans le choix d'implantation des équipements publics et des grands équipements commerciaux l'existence d'une desserte efficace en transports collectifs. ▪ Intégrer dans les projets d'aménagement les modes de circulation douce (leur réserver une place sur l'espace public, assurer la continuité des circulations, imposer des normes appropriées pour les parcs à vélos...) ▪ Dissuader l'usage de la voiture: limitation du nombre de places de stationnement par logement, limitation de l'offre de stationnement en ville (couplée avec le développement des transports collectifs). ▪ La création de rocades et pénétrantes doit être limitée et toutes les alternatives à la création ou au renforcement d'infrastructures routières doivent être étudiées. 	<p>Evaluation environnementale des SCOT / PLU / PDU</p> <p>Plan local d'urbanisme, SCOT</p> <p>Opérations d'aménagement : ZAC, lotissements, rénovations, requalifications, ...</p>

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

- Une partie de la population est aujourd'hui renvoyée loin de son lieu d'emploi, en raison de la hausse du coût du foncier. Devant les difficultés rencontrées par les collectivités pour maîtriser leur foncier, la Région soutient activement le projet de création d'un Etablissement public foncier d'échelle régionale en Bretagne. Au service des politiques foncières des collectivités, cet établissement constituera un outil de maîtrise de la consommation d'espace.
- la Région s'engage, en tant que personnalité publique associée, à participer à l'élaboration des SCOT, à émettre un avis sur les projets et à promouvoir tout au long de la démarche l'intégration d'engagements en faveur de la maîtrise des déplacements.
- cette orientation sera prise en compte dans les politiques régionales de soutien à la réhabilitation et la construction de quartiers ou de zones d'activités (dispositif EcoFaur pour un urbanisme durable, Quali'parc sur les zones d'activités). L'impact des impacts de ces politiques sur la qualité de l'air sera mis en exergue. Le Conseil régional souhaite également contribuer à la diffusion des bonnes pratiques constatées localement et apporter son soutien méthodologique aux collectivités (ex : parution d'un guide de l'Eco-FAUR en 2008).
- concernant la création et le renforcement d'infrastructures routières, celles-ci présentant le risque de générer une augmentation de trafic, il sera tenu compte des externalités environnementales des projets et en particulier aux études des impacts sur la qualité de l'air.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

RECOMMANDATION 2 : Développer et promouvoir les modes de transport alternatifs à la route en développant l'offre transport de voyageurs		PRIORITÉ : 1
Polluants visés : NOx CO ₂ / CO COVNM Particules	CIBLE Ménages OBJECTIFS OPERATIONNELS Augmenter la part modale des transports collectifs.	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Autorités Organisatrices des Transports, Région, Départements, Agglos, État (DRE)	<p>1- Renforcer les offres de transport alternatif et leur coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le report modal en faveur du transport ferroviaire par le développement et l'adaptation de l'offre (TGV, TER interrégional, interville et périurbain) ▪ Favoriser la mise en place de PDU dans les agglomérations même quand elles ne sont pas soumises à l'obligation réglementaire, ▪ Augmenter l'offre de transports en commun, notamment en site propre (tramway à Brest, 2ème ligne de métro + bus à Rennes, bus à Lorient, St Briec et Vannes...) ▪ Améliorer l'intermodalité, et notamment l'articulation entre le rail et les transports collectifs: aménagement de Pôles d'Echange Multimodaux, coordination des offres... ▪ Mettre en place une politique tarifaire adaptée et attractive, en renforçant la coordination tarifaire des offres de transport en commun. ▪ Mettre en place une politique de stationnement décourageant l'usage de la voiture (diminution de l'offre de stationnement en ville, développement des parkings relais, couplés à une politique tarifaire des transports en commun et du stationnement ...) 	PDU, plans de circulation, instances de coordination des AOT (cf. SRMDT)
CA, villes	<p>2- Encourager Les pratiques alternatives à la voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la marche à pied (ex: Carapatte) et l'utilisation du vélo en ville (ex: vélo en libre service), 	
Ademe Region / CA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir auprès des entreprises et des services publics les Plans de Déplacement d'Entreprise 	PDE
CG, associations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ favoriser le covoiturage en développant les plateformes (internet) de mise en contact de l'offre et de la demande, à une échelle géographique suffisamment importante. Développer les aménagements dédiés aux usagers du covoiturage (« points relais »). 	
Région + autres AOT	<p>3- Organiser au niveau régional le suivi et l'évolution environnementale des politiques de transport de voyageurs</p>	Observatoire régional des transports / cadastre des émissions, mesures air breizh

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

- La Région s'engage à veiller à la cohérence des documents stratégiques, SRMDT et PRQA, élaborés sous son pilotage, au niveau de la rédaction comme de la mise en œuvre. Un suivi des impacts environnementaux du SRMDT sera mis en place (DEFI 4 - action 40), auquel pourra notamment contribuer le cadastre des émissions.
- Dans le cadre du Contrat de Projet 2007-2013, la Région et l'État soutiennent les initiatives prises par des associations, les Conseils Généraux..., en faveur des organisations de transport innovantes (covoiturage, « carapatte »...). Les partenaires soutiennent également la réalisation de Plans de Déplacement d'Entreprise ou d'Etablissement.
- Autorité organisatrice des transports régionaux par rail, la Région poursuivra sa politique volontariste en faveur du développement de l'offre TER et de sa coordination avec les autres modes de transport (TGV, cars, transports urbains).
- la Région est enfin chef de file pour la mise en œuvre du projet Bretagne à Grande Vitesse. Le Conseil régional s'engage en dernier lieu sur son patrimoine propre : un Plan de Déplacements des Salariés est en place, une réflexion est également à développer sur l'usage de la voiture au lycée.



RECOMMANDATION 3 : Développer et promouvoir les modes de transport alternatifs à la route en développant l'offre transport de marchandises		PRIORITÉ : 2
Polluants visés : NO _x CO ₂ / CO COVNM Particules	CIBLE Entreprises OBJECTIFS OPERATIONNELS Relancer une dynamique sur les modes alternatifs à la route, en particulier le fer et la mer.	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Services de l'État, RFF	<p>1- Améliorer la compétitivité des autres modes de transport de marchandises</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les opportunités de transport combiné fer-route : identifier les besoins réels des chargeurs (quels freins sont constatés actuellement ? Quelle offre est attendue ?) pour cerner les opportunités d'investissement (renforcement des infrastructures, place du fer dans les plateformes logistiques...) 	Études spécifiques à mener
Région	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier les possibilités de développement de transport combiné fer – ports 	
Région	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un plan d'action pour renforcer la compétitivité des ports bretons sur le transport de marchandises <p>2- Organiser au niveau régional le suivi et l'évolution environnementale des politiques de transport de marchandises</p>	Observatoire régional des transports / cadastre des émissions, mesures Air Breizh

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

- soutien à l'étude d'opportunité de la plate forme de ferroutage de Châteaubourg (action 36 du SRMOT)
- compte-tenu de sa récente compétence portuaire (Lorient, Brest, St Malo), la Région sera en première ligne pour les orientations concernant le développement de l'activité portuaire. Dans ce cadre, l'impact potentielle de l'activité portuaire sur les émissions locales (ex : poussières) fera l'objet d'une attention particulière.

RECOMMANDATION 4 : Développer et promouvoir les modes de transport alternatifs à la route en développant l'offre volet « comportements et technologies »		PRIORITÉ : 2
Polluants visés : NO _x CO ₂ / CO COVNM Particules	CIBLE Ménages + entreprises OBJECTIFS OPERATIONNELS Diminuer les nuisances environnementales par kilomètre parcouru.	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Collectivités	<p>1- Adopter des comportements/mesures favorables à la limitation des émissions de polluants</p> <p>Promouvoir et expérimenter les limitations de vitesse en démontrant leur impact sur la qualité de l'air (limitation et réduction des vitesses sur les rocades notamment)</p>	
Employeurs	Former les salariés des entreprises à la conduite économe des véhicules	
Entreprises et fédérations de transport	Encourager les démarches logistiques innovantes ayant un impact favorable sur les émissions du transport routier de marchandises (en particulier les opérations collectives) : optimisation des flottes, chartes d'engagement de réduction des émissions...	POE soutien Ademe/ Région Chartes d'engagement
Collectivités, opérateurs de transport	<p>2- Favoriser la diffusion de technologies moins émissives</p> <p>Développer l'utilisation de carburants alternatifs (gnv, ...), sous réserve que leur avantage environnemental soit clairement établi par une analyse complète du cycle de vie du produit (notamment par rapport aux biocarburants)</p>	Commande publique et soutien Ademe/ Région

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

Ces actions seront soutenues dans le cadre du Contrat de Projet (grand projet 6) entre l'État, représenté par l'ADEME, et la Région.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

III) Orientation n°3 : réduire les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire

Constats et enjeux

Les émissions de polluants de ce secteur sont quasi exclusivement corrélées à la **consommation énergétique des bâtiments**. Ces émissions (CO₂, CO, SO₂, COV, HAP, particules) sont issues des outils de production centralisés (centrales électriques) ou individualisés.

L'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie en Bretagne : 36% de la consommation globale contre 28% au niveau national. Le parc de logements se caractérise par l'importance de l'habitat individuel, d'où une consommation énergétique par logement supérieure à la moyenne nationale.

L'habitat représente plus de 40% des émissions de CO₂ régionales (source : cadastre Air Breizh). Le premier enjeu donc celui de la limitation de l'effet de serre, avec une priorité d'action sur le bâtiment existant.

Il convient en premier lieu de **diminuer la consommation énergétique globale** des bâtiments (tout en maintenant un système de ventilation efficace permettant le renouvellement de l'air intérieur).

Par ailleurs, à consommation énergétique constante, les émissions du bâtiment sont aussi liées à la **performance des installations et à la qualité des sources énergétiques utilisées** (promotion des énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles), qui impacte les émissions de SO₂, CO, COV et particules, polluants pour lesquels le secteur du bâtiment est un contributeur de premier plan en Bretagne.

Les actions envisagées au titre du PRQA s'intègrent dans ce secteur à la politique régionale de l'énergie. Le Plan Energie, adopté en juillet 2007, en plaçant le secteur des bâtiments comme prioritaire et en favorisant la maîtrise de la demande d'énergie ainsi que le recours aux énergies renouvelables, est en cohérence avec les orientations du PRQA, par ses objectifs de réduction des polluants et ses actions enclenchées et à venir.



RECOMMANDATION 1 : Diminuer la consommation énergétique globale des bâtiments en agissant sur l'enveloppe et sur l'aménagement		PRIORITÉ : 1
Polluants visés : CO ₂ , + effets induits sur CO, SO ₂ , COV, particules	CIBLE maîtres d'ouvrage publics et publics (logement et tertiaire)	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS Diminuer de 10% les émissions de GES à l'horizon 2013 en diminuant la consommation	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Communes, EPCI, CG, CR	<p>1- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment en faisant jouer les effets de levier dont disposent les collectivités</p> <p>Inscrire globalement l'ensemble des constructions neuves et réhabilitations dans des objectifs de type Facteur 4</p> <p>Développer l'exemplarité sur le patrimoine public : maîtrise de la consommation énergétique globale, pas de climatisation, peintures sans solvants...</p> <p>Veiller à ne pas intégrer de facteurs limitatifs dans les PLU (orientation des bâtiments ...), promouvoir le collectif et la mitoyenneté comme forme d'habitat.</p> <p>Favoriser l'intégration de critères énergétiques dans les PLH, les règlements de ZAC...</p> <p>Favoriser l'introduction de critères énergétiques dans les politiques sectorielles (logement, aménagement) et les aides financières associées</p>	<p>Règlementation</p> <p>Commande publique</p> <p>Documents de planification</p> <p>Politiques de subvention</p>
Interprofession du bâtiment, maîtres d'ouvrage publics et privés	<p>2- Développer les mesures d'accompagnement</p> <p>Renforcer la diffusion et l'utilisation de référentiels certifiés sur la consommation énergétique des bâtiments en construction neuve ou en rénovation (type BBC - Effinergie), renforcer la certification.</p> <p>Former les professionnels du bâtiment (architectes, maîtres d'œuvre, entreprises) sur les techniques disponibles, favoriser localement la mise en réseau des professionnels sur la thématique Energie et Bâtiment.</p>	<p>Réseaux bretons de l'éco construction (cellule économique, enviro'bat,...)</p>

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

En démultiplication de sa politique énergétique, la Région s'est engagée à poursuivre ou renforcer la mise en place de critères énergétiques dans ses politiques sectorielles en faveur du logement social, des activités économiques ou encore de l'aménagement durable.

Par ailleurs, elle veille à l'exemplarité énergétique de son propre patrimoine (charte de qualité environnementale dans les lycées).

Elle soutient le développement de projets exemplaires, notamment grâce à l'appel à projets Bâtiment Basse Consommation en 2008, et développe une action spécifique en faveur de l'habitat privé diffus en collaboration avec l'ADEME et l'ANAH. La Région soutient le développement d'un collectif régional sur le bâtiment basse consommation.

Elle encourage également, en partenariat avec l'ADEME, la mise en place d'une expertise locale sur l'énergie au sein des territoires infra-régionaux (Pays, Agences Locales de l'Energie...)

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

RECOMMANDATION 2 : Améliorer le fonctionnement des systèmes énergétiques, promouvoir la substitution des énergies carbonées		PRIORITÉ : 2
Polluants visés : CO, SO ₂ , COV, particules	CIBLE : Collectivités, maîtres d'ouvrage publics et privés, gestionnaires de patrimoine OBJECTIFS OPERATIONNELS : Diminuer de 10% les émissions de GES à l'horizon 2013 en diminuant la consommation et en développant l'offre de production renouvelable	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Ademe, EIE, professionnels du secteur	1- Favoriser le bon entretien et le renouvellement des équipements Alerter sur l'importance d'un entretien et d'une maintenance rigoureuse des chaudières pour améliorer la combustion et donc limiter les émissions, rappeler l'obligation d'entretien qui s'impose aux particuliers. Encourager au renouvellement des équipements et à leur substitution par des matériels à meilleur rendement et moindres émissions	Réglementation Outils de communication
ADEME, Région Collectivités	2- Encourager le développement des énergies renouvelables Favoriser le développement des énergies renouvelables en substitution aux énergies fossiles (en particulier charbon et fioul) dans les bâtiments destinés au logement ou à l'activité, en veillant à une approche globale de leurs impacts sur les émissions. Systématiser les études d'opportunité d'intégration d'énergies moins polluantes pour chaque projet.	Crédit d'impôt
Partenaires du Plan Bois Energie Bretagne	Sur le bois-énergie en particulier : Quantifier de manière précise les émissions liées au bois énergie en Bretagne (usage domestique et chaufferies collectives ou industrielles) afin d'en déduire des préconisations adaptées. Promouvoir les bonnes pratiques et les installations performantes pour les installations domestiques (Label Flamme Verte, normes de qualité sur le bois bûche...) Faire connaître les risques pour la qualité de l'air liés à de mauvaises conditions de combustion de la biomasse, Intégrer le paramètre « qualité de l'air » dans l'analyse des projets et en particulier pour les installations de petite puissance : ▪ importance du bon dimensionnement de l'installation par rapport aux besoins, ▪ importance de l'entretien. Préconiser si nécessaire la mise en place des systèmes complémentaires de dépoussiérage (électrofiltre, filtre à manches).	Études spécifiques

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

Le Plan Energie pour la Bretagne adopté en juillet 2007 fixe un objectif de 20 % de la consommation énergétique d'origine renouvelable à l'horizon 2020 (et 30% de production propre pour la consommation d'électricité). La Région est par ailleurs engagée aux côtés de l'État dans le contrat de projet 2007-2013, qui permettra la mobilisation de moyens financiers importants (44 M€ sur 7 ans).

Un des objectifs majeurs de cette contractualisation est le développement des énergies renouvelables en Bretagne. Différents leviers et outils sont pour ce faire mobilisés : Plan Bois Energie, appel à projet photovoltaïque, soutien aux installations solaires thermiques,...



IV) Orientation n°4 : poursuivre la limitation des émissions liées aux activités économiques (agriculture, industrie et artisanat)

Constats et enjeux

L'importance des **émissions agricoles** (**ammoniac** NH₃, **protoxyde d'azote** N₂O, **méthane** CH₄) caractérise le profil régional des émissions. La Bretagne contribue à hauteur de 19% aux émissions nationales de NH₃ (1^{re} région contributrice), de 12% aux émissions de méthane et de 7% aux émissions de N₂O (3^e région contributrice, après Pays de Loire et Normandie : 22% des émissions nationales à elles trois).

La concentration de ces émissions sur le territoire régional en fait donc un enjeu important pour la qualité de l'air en Bretagne :

- L'ammoniac présente un risque sanitaire principalement pour les travailleurs exposés à de fortes doses en milieu confiné. Pour l'environnement immédiat des sites d'émission, elle génère des nuisances (odeurs). L'ammoniac participe enfin aux phénomènes d'eutrophisation et d'acidification des sols.
- Le N₂O a un pouvoir de réchauffement 310 fois supérieur au CO₂. Au niveau français, il contribue à environ 15% du pouvoir de réchauffement global (PRG) des gaz à effet de serre.

De **nombreuses actions ont déjà été engagées** par la profession agricole afin de limiter ces émissions. Ces mesures concernent à la fois des solutions techniques de limitation des émissions et une évolution globale des modes de production vers des systèmes économes en intrants. Constituant une **nette particularité des émissions régionales**, il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs concernés de les poursuivre de manière volontariste.

Sur le plan de **l'industrie**, des réductions notables des émissions sont constatées depuis 1998 dans les entreprises soumises à déclaration annuelle des rejets dans l'air. L'évolution de la réglementation, passée et à venir, apparaît comme un fort levier de maîtrise des émissions industrielles.

Les recommandations applicables au secteur économique concernent enfin **l'artisanat**, dont les émissions sont mal connues mais ne doivent pas pour autant être occultées.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

RECOMMANDATION 1 : Poursuivre et renforcer les actions de limitation des émissions liées à l'activité agricole.		PRIORITÉ : 1
Polluants visés : NH ₃ , N ₂ O, CH ₄	CIBLE Profession agricole	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS Diminuer de 10 % les émissions régionales d'ammoniac et de gaz à effet de serre par rapport à la référence régionale 2003	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Chambres d'agriculture, instituts techniques (IFIP, ITAVI), INRA / CEMAGREF	<p>1- Favoriser le développement de modes de production moins émissifs</p> <p>Poursuivre la diffusion des mesures visant à adapter un niveau d'intrants azotés strictement ajusté aux besoins et en mesurer l'impact sur les émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ajustement de l'alimentation des animaux : baisse de la teneur protéique, alimentation multiphase (porcs), ▪ ajustement de la fertilisation (bilans azotés, plans prévisionnels de fertilisation, utilisation de formes azotées moins émissives : azote nitrique). <p>Promouvoir de nouveaux systèmes d'élevage et en mesurer l'impact sur les émissions : en priorité, inciter au développement de systèmes agricoles respectueux de l'environnement (agriculture biologique, ...) et permettant une réduction globale des émissions à l'échelle de l'exploitation.</p> <p>Développer des actions complémentaires au niveau des bâtiments : élevages sur litières, vidange régulière des préfosses en cours d'engraissement (porcs), évolution de la conception des bâtiments d'élevage et de stockage : traitement de l'air, couverture des fosses.</p> <p>Développer les techniques d'épandages des déjections permettant de limiter les pertes par voie aérienne : rampes à pendillards, incorporation immédiate dans le sol (enfouisseurs).</p>	Conditionnalité des aides publiques
Chambre d'Agriculture / instituts techniques	<p>A l'instar de la plaquette éditée par la CORPEP sur l'ammoniac, éditer, à destination des agriculteurs, un guide de bonnes pratiques compilant l'ensemble de travaux de recherche (ex : programme Porcherie Verte, travaux du CEMAGREF - EPURE), afin de favoriser la diffusion des solutions techniques moins émissives en NH₃, CH₄, CO₂, N₂O. Combiner arguments économiques et environnementaux.</p> <p>Poursuivre le développement et diffuser et les outils de diagnostic des exploitations : « agri-énergie », EDEN (Analyse du cycle de Vie - volet air à intégrer)...</p>	
État (services vétérinaires)	Accompagner la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles pour les élevages soumis à la directive IPPC (en 2006, 1464 élevages soumis à déclaration annuelle des rejets dans l'air, pour 13 771 t de NH ₃)	
Instituts techniques	<p>2- Poursuivre les mesures de résorption et de compensation</p> <p>Concernant les systèmes individuels ou semi-collectifs de traitement de l'azote excédentaire (400 stations à ce jour en Bretagne), faire le bilan des conditions de fonctionnement et des impacts réels du parc breton sur les émissions.</p>	Études
Organismes de recherche / instituts techniques	Encourager le développement des unités de méthanisation, en mettant en place les conditions d'évaluation des impacts sur l'air de ces unités.	Plan Biogaz
Organismes de recherche / profession agricole	Encourager la meilleure connaissance des effets des puits de carbone agricoles (valorisation du bois, du bocage, maintien des prairies)	Protocoles de recherche

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

- Le Conseil régional apporte son soutien à l'acquisition de matériel d'épandage permettant de limiter les émissions d'ammoniac.
- Il soutient également les Mesures Agri-environnementales « systèmes » : maintien et conversion à l'agriculture biologique, maintien et conversion à un système herbager économe en intrants ainsi que les MAE « territorialisées » pour l'amélioration des pratiques agricoles sur les bassins versants à enjeux au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.
- Dans le cadre de son soutien à la recherche appliquée et à l'expérimentation en agriculture, la Région étudiera la possibilité d'intégrer un volet « qualité de l'air » aux programmes d'activités définis dans les conventions d'objectif.
- Le Conseil régional a enfin mis en place un programme d'actions spécifiques pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables en agriculture. A ce titre, divers programmes de recherche et d'actions sont encouragés, en partenariat avec la profession agricole (CERAFEL, CRAB, FRCUMA...).



RECOMMANDATION 2 : Poursuivre la réduction des émissions industrielles et artisanales		PRIORITÉ : 2
Polluants visés: SO ₂ , NO _x , COV, dioxines furannes, CO ₂	CIBLE Industries, artisans	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS Poursuivre la diminution des émissions déjà engagée	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
État	1- Pour les industries de production d'énergie Prendre en compte dans le choix des projets l'impact sur les émissions régionales des projets de grandes installations de production d'énergie.	
DRIRE	2- Pour les autres secteurs industriels et l'artisanat Suivre la mise en oeuvre de la Directive Solvants (échéance au 31 octobre 2007 pour les installations existantes) et du renforcement des normes d'émissions pour les chaufferies (échéance 01/01/2008)	Sensibilisation / contrôle
État, Caisse des Dépôts	Inciter le recours aux outils de marché pour les industries non soumises au PNAQ	Projet CO ₂ domestique
ABEA	Développer des actions particulières dans les industries agro-alimentaires (efficacité énergétique des process, production de froid)	
Chambre des Métiers	Mener une action particulière en direction des pressings et des entreprises de peinture industrielle - notamment mécanique auto (mesure des COV, sensibilisation).	Diagnostic / préconisations / formation
Syndicat de la profession automobile (à voir)	Faire le bilan de l'application de la réglementation sur la récupération des COV dans les installations de stockage de carburants (réglementation de 1995, applicable par phases)	
Communes	Faire appliquer, notamment dans les zones d'activités, les arrêtés municipaux interdisant le brûlage à l'air libre des déchets.	
Collectivités	Sensibiliser les entreprises à la bonne gestion des déchets de chantier, l'exiger sur les chantiers publics.	
Chambres consulaires, fédérations professionnelles, Région	Développer la prise en compte des thématiques air et émissions de gaz à effet de serre au sein de l'artisanat (certifications, programme ENVIR'A, information via le réseau Performance Bretagne Environnement + ...),	Commande publique / PDBTP,
Collectivités en charge de la collecte	3- Pour le secteur du traitement et de la valorisation des déchets Détourner les déchets dangereux (DTQD) des flux d'ordures ménagères entrant dans les process des Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), par des actions de collecte sélective en amont. Développer la valorisation des biogaz issus de la fermentation des déchets (centres de stockages de déchets ultimes, unités de méthanisation, ...)	PREDD / POEDMA

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PREDD, un volet qualité de l'air sera intégré et permettra de préconiser les orientations favorables à la réduction des émissions de ce secteur.

Concernant l'installation d'unités de production électrique, le Conseil régional est particulièrement vigilant quant aux choix des sources d'approvisionnement et fera part de sa position défavorable, en cas d'impact significatif sur les émissions régionales.

Le Conseil régional apporte son soutien au programme Envir'a (Environnement et Artisanat), qui permet de sensibiliser les artisans aux impacts environnementaux de leur activité. Il est proposé d'étudier la mise en place d'actions similaires sur les volets Air / Energie.

L'ADEME et le Conseil régional soutiennent enfin par le biais du CPER les démarches innovantes ou exemplaires des entreprises qui souhaitent réduire leurs impacts sur l'air en allant plus loin que leurs obligations réglementaires.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

V) Orientation n°5 : approfondir les connaissances liées à la qualité de l'air

Constats et enjeux

La révision du PRQA a permis de dresser le bilan de la qualité de l'air en Bretagne, grâce à l'analyse de l'évolution des résultats de mesure des polluants ainsi que par l'élaboration d'un cadastre régional des émissions.

Pour autant, cette révision a permis de mettre à jour l'existence d'enjeux encore nombreux concernant l'amélioration des connaissances sur la pollution de l'air en Bretagne, notamment sur les points suivants :

- connaissance des émissions, et notamment amélioration des méthodes de calcul et des données qui servent de base au cadastre,
- connaissance des effets sur la santé et l'environnement de la pollution de l'air.

C'est pourquoi il est fait le choix de faire de cet enjeu une orientation transversale du Plan afin de se doter d'outils pérennes et actualisables de suivi des tendances des émissions régionales. Cette démarche doit aussi permettre de mesurer l'impact des politiques menées.

Le volet « connaissance » relatif aux produits phytosanitaires dans l'air est intégré dans l'orientation prioritaire 1 et n'est pas repris dans ce chapitre.



RECOMMANDATION 1 : Améliorer la connaissance de certaines sources d'émissions spécifiques		PRIORITÉ : 2
Polluants visés : sans objet	CIBLE Administrations et organismes en charge de la surveillance de la qualité de l'air et du suivi des émissions, organismes de recherche OBJECTIFS OPERATIONNELS Rendre évolutive la méthodologie d'élaboration du cadastre en tenant compte des pistes d'amélioration mises en évidence lors de sa première élaboration Renforcer la recherche et l'étude des impacts de différentes pratiques sur les émissions pour pouvoir en déduire des préconisations.	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
	1- Pérenniser les outils de connaissance régionale des émissions et d'évolution	
Air Breizh, Région	Mise en place d'une organisation pour l'actualisation du cadastre des émissions, a priori tous les cinq ans, en lien et en synergie avec les projets similaires à l'échelle nationale (projet d'inventaire national spatialisé piloté par le CITEPA).	Financements publics
Air Breizh	Développement de capacités de simulation et de prospective comme outils d'aide à la décision pour les politiques publiques qui peuvent impacter la qualité de l'air,	Observatoires Air, Energie, Climat
Air Breizh / Ademe / Région	Organisation de la mise à disposition des données d'émissions notamment aux collectivités dans le cadre des plans climat.	
Instance suivi PRQA	Mise en place, en parallèle du cadastre, d'indicateurs techniques corrélés à l'évolution des émissions (ex : composition du parc de véhicules, pratiques agricoles...)	Mise à jour du cadastre régional des émissions
	2- Amélioration de la connaissance des émissions agricoles	
Organismes de recherche (INRA, CEMAGREF...)	Préciser les facteurs d'émission agricoles afin de rendre compte de la diversité des pratiques agricoles et de leur impact différencié sur la qualité de l'air (exemple : élevage de porcs sur paille, élevage sur caillebotis, impact du compostage et de la méthanisation).	Mise à jour du cadastre régional des émissions Bibliographie + essais complémentaires
Air Breizh, DRAF	Affiner le mode de calcul du Cadastre en disposant de données descriptives du secteur agricole plus précises (attente du prochain RGA).	
	3- Amélioration de la connaissance des émissions liées aux déplacements	
Air Breizh	Affiner la connaissance des émissions liées aux déplacements en agglomération (exemple : être en mesure de comparer les émissions en cas d'aménagement avec feux tricolores ou d'aménagement avec ronds-points).	Mise à jour du cadastre régional des émissions
Air Breizh	Améliorer les connaissances concernant les émissions liées au transport maritime.	
	4- Amélioration de la connaissance des émissions sur le volet habitat et tertiaire	
Air Breizh	Améliorer la connaissance des émissions des bâtiments du secteur tertiaire, des petites entreprises et des artisans non soumis à déclaration annuelle (COV, NO _x , SO _x , ...) : intégrer ces activités dans le cadastre des émissions.	

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

La Région accompagnera et soutiendra la mise à jour des outils régionaux de connaissance des émissions, et à définir les modalités de leur mise à disposition afin de viser le plus grand nombre.

Elle incitera également ses partenaires à intégrer dans leurs politiques de lutte contre le changement climatique (Plans Climats), les autres principaux polluants de l'air (NO_x, SO₂, COV, CO, particules). Elle intégrera cette thématique à ses propres réflexions sur la création de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

RECOMMANDATION 2 : Poursuivre la mesure de la qualité de l'air		PRIORITÉ : 2
Polluants visés : NH3, particules, pollens	CIBLE Organismes en charge de la surveillance de la qualité de l'air	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS Renforcer la mesure de certains polluants spécifiques dans l'air ainsi que les capacités de simulation qui peuvent compléter la mesure.	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Air Breizh	1- Poursuivre la surveillance des polluants réglementés, en s'adaptant aux évolutions de la réglementation.	
Air Breizh	2- Consolider les données relatives à l'ammoniac et l'H2S	
Recherche (inra, cemagref...), Région	<ul style="list-style-type: none"> En développant la mesure (poursuite de campagnes en zones d'élevage et en zone littorale sujettes aux proliférations d'algues vertes, étude des conditions de pérennisation d'un réseau de mesure), En réalisant des connexions entre les travaux de mesure et la conception de modèles prédictifs (ex: travaux en cours à l'INRA dans le Morbihan dans le cadre du programme de recherche Nitro-Europe), En comparant les émissions selon différentes pratiques (ex: évaluation des systèmes de lavage d'air, des impacts de la méthanisation, du compostage des déjections...), en renforçant les capacités de modélisation du cycle global de l'azote à l'échelle de l'exploitation. 	
Recherche (inra, cemagref...), Région	3- Renforcer la mesure des particules	
Air Breizh	Renforcer la mesure en milieu urbain et trafic, en particulier le suivi des particules fines en raison de leurs impacts santé importants: objectif de 4 analyseurs de PM 2.5 en Bretagne pour début 2009.	
Capt'Air	4- Poursuivre le comptage pollinique Développer le réseau de mesures polliniques et la diffusion des données	Investissement / appareils de métrologie

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

La Région continuera d'apporter son soutien aux organismes de surveillance de la qualité de l'air, afin de contribuer à la réalisation des actions mentionnées ci-dessus. Elle étudiera l'intégration de la thématique qualité de l'air dans son soutien aux activités de recherche.

RECOMMANDATION 3 : Améliorer la connaissance entre santé, air et environnement		PRIORITÉ : 1
Polluants visés : sans objet	CIBLE Organismes en charge de la surveillance de la qualité de l'air, administrations en charge de la politique de santé	
	OBJECTIFS OPERATIONNELS Être en mesure de compléter et de consolider à l'échelle régionale le bilan « santé-environnement » de la pollution de l'air.	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
DRASS, CIRE	1- Développer les fonctions d'observatoire régional sur le lien entre air et santé Poursuivre l'acquisition de connaissances régionales concernant l'impact à court et long terme de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes (études toxicologiques et épidémiologiques), notamment en différenciant l'exposition des populations en fonction de leur localisation géographique (milieu urbain, rural, ...)	Études épidémiologiques
DRASS / ORS	Renforcer le suivi des indicateurs de santé qui peuvent être en lien avec la qualité de l'air (cancers, allergies, asthme...)	PRSE
ADEME	Réaliser et diffuser une veille réglementaire et technologique par rapport aux impacts sur la qualité de l'air de nouvelles technologies, notamment dans le domaine de l'air et des transports.	



VI) Orientation n°6 : renforcer l'information et la sensibilisation des publics

Constats et enjeux

Par rapport à d'autres thématiques environnementales (eau, énergie, déchets...), la thématique de la qualité de l'air demeure relativement peu connue et peu médiatisée.

La diffusion d'informations sur l'air est pourtant un domaine fortement réglementé : parution de l'indice ATMO, dispositifs préfectoraux d'alerte et de surveillance. Mais il s'agit dans ce cas une communication ponctuelle, liée à des pics de pollution.

Les dépassements des seuils d'information sont en augmentation ces dernières années, notamment sur les oxydes d'azote. Toutefois, il est important d'élargir la communication en dehors de cet espace réglementé afin de sensibiliser plus généralement les bretons à la question de l'air.

Les effets sur la santé sont chroniques, et non limités aux phénomènes de pics : il faut par conséquent **communiquer sur les niveaux de fond** constatés et faire connaître pour les polluants concernés **leur augmentation dans le temps**.

La révision du PRQA est donc une opportunité pour apporter, notamment au grand public, des connaissances sur la qualité de l'air en Bretagne.

Cette démarche a également permis de réfléchir aux modalités de pérennisation et de diffusion d'une information pédagogique et accessible sur un sujet environnemental complexe.

La question de l'information des publics sur l'air est donc une orientation transversale du Plan.

Les orientations et recommandations pour la qualité de l'air en Bretagne

RECOMMANDATION 1 : Contribuer à l'amélioration de la connaissance des acteurs locaux et du grand public sur la qualité de l'air et faire évoluer leur regard sur cette problématique		PRIORITÉ : 2
Polluants visés : sans objet	<p>CIBLE Élus, techniciens des collectivités, grand public</p> <p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS Privilégier un contenu pédagogique et harmoniser la communication sur la qualité de l'air au niveau régional Faire en sorte que chaque Breton puisse de manière simple avoir accès à une information complète sur la qualité de l'air en Bretagne</p>	
STRUCTURE COMPÉTENTE	ACTIONS	OUTILS ET LEVIERS
Services de l'État	<p>1- Homogénéiser les procédures d'alerte en cas de pic de pollution</p> <p>Mettre à jour les arrêtés préfectoraux pris en cas de dépassement de seuils, notamment pour les dépassements relatifs aux particules (en cours).</p>	Arrêtés préfectoraux
Instances de suivi PRQA	<p>2- Mettre en œuvre des principes communs concernant la communication sur l'air en Bretagne</p> <p>Ne pas se limiter à la valeur des indices ATMO et IQA pour communiquer sur la qualité de l'air : informer, au-delà de la communication de crise, sur l'évolution des quantités de polluants dans le temps. Informer sur les causes de la dégradation de la qualité de l'air et sur les risques sanitaires et environnementaux liés à cette dégradation. Communiquer sur les bonnes et mauvaises pratiques au niveau individuel, en particulier sur l'usage de la voiture (importance du réglage des moteurs, effet néfaste des petits trajets faits moteur froid...) Faire connaître les comportements à adopter et les mesures à prendre en cas de dépassement des seuils.</p> <p>Création pour la mise en œuvre de ces principes, d'un « comité modérateur régional » sur la communication relative à la qualité de l'air.</p>	PRQA
Air Breizh + autres associations / Ademe / Région	<p>3- Développer les supports et les actions d'information et de communication</p> <p>Mettre à jour ou concevoir des outils de communication spécifiques sur la qualité de l'air en Bretagne, à destination notamment des élus et du public scolarisé. Édition de plaquettes de prévention et de bulletins de qualité de l'air, diffusés dans les cabinets médicaux. Utiliser tous les relais de communication : encourager notamment les collectivités locales à communiquer sur l'air dans les journaux d'information municipale ou communautaire et à relayer ce thème dans les campagnes de communication grand public (comportements écocitoyens, éco-gestes...).</p>	Mise à jour du cadastre régional des émissions
Air Breizh / Capt'Air	Renforcement de la participation à des événements grand public (salons liés à l'environnement ou au développement durable...) ainsi qu'à des colloques spécialisés.	
Instance suivi PRQA	Tenue à jour et diffusion d'une liste bibliographique des études scientifiques des effets de la pollution de l'air, sur la santé notamment.	
Capt'Air Bretagne	Sur les pollens en particulier : augmenter la diffusion d'informations grand public sur les comptes polliniques, notamment par la création d'un site internet de l'association Capt'Air. Sensibiliser les publics scolaires. Développer les actions de prévention auprès des services espaces verts des communes, en les informant sur le pouvoir allergisant de certaines espèces.	
Région / Air Breizh	<p>4- Création D'un site internet spécifique sur la qualité de l'air</p> <p>Ce site générique sur la qualité de l'air en Bretagne permettra d'accéder au cadastre des émissions, au PRQA et au site d'Air Breizh notamment.</p>	GIP Bretagne Environnement (portail d'accès)

POSITION ET ACTIONS RÉGIONALES

La Région souhaite contribuer activement au renforcement et la coordination des actions de communication sur l'air en Bretagne.

Les initiatives locales pourront être soutenues par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projet pour l'éducation à l'environnement lancé en 2008.

ations.

